

**COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE**  
**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 janvier 2018**

**Date de convocation**  
18/01/2018

**Date d'affichage**  
31/01/2018

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 17

*L'an deux mil dix huit*

*Le 24 janvier à 20 Heures et 30 minutes, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE (Maire)*

**ETAIENT PRESENTS :**

*HERVÉ Pascal, Delphine BERTAUX, PEUCET Auguste, Christèle BOBON, SACHET Elodie, Bruno GIFFARD, GORON Rémy, BRIAND Henri, ISAMBARD Albert, MOREL Delphine, JOUAUX Laëtitia, CHERBONNEL Ludovic, BONDIGUEL Nathalie, LEMONNIER Marie-Hélène, SAINT MLEUX Xavier (arrivé pour le vote de la délibération n°03-01-2018), LEMONNIER Jacqueline (arrivée pour le vote de la délibération n°02-01-2018)*

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS Excusés** : SIMONOT Sophie, NOBILET Bertrand, MARION-HALLAIS Edith,

**ABSENTS** : Néant

**POUVOIR** : Bertrand NOBILET donne pouvoir à Nathalie BONDIGUEL

**Mme SACHET Elodie a été élue secrétaire de séance.**

**N°01-01-2018 : Annulation délibération 08-07-2017 portant sur le principe de prise en régie de l'association Le Village**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal, lors de sa séance du 20 septembre 2017, a donné son accord de principe à la municipalisation de l'association Le Village.

Par courrier en date du 04 décembre 2017, les services du contrôle de légalité de la préfecture ont demandé le retrait de cette délibération.

En effet, ils expliquent qu'en droit, l'accord de principe est un accord par lequel deux parties ou plus fixent certains éléments d'un contrat futur. Il est précisé que des éléments concernant les conditions de reprises de l'activité sont manquants pour pouvoir délibérer légalement sur ce type d'accord de principe, dont le type de gestion de l'activité ou en encore une décision préalable de l'association sur la cessation de ses activités.

Le conseil municipal, après avoir en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** de retirer la délibération n°08-07-2017

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**N°02-01-2018 : Dénomination et orthographe des lieux dits de la Commune**

Monsieur le Maire rappelle que le 18 juillet 2017, le conseil municipal a constitué une commission ayant pour objectif de procéder à la numérotation des hameaux de la Commune.

Avant de procéder à la numérotation, la commission a travaillé sur le recensement de tous les hameaux et de leurs orthographes.

Pendant plusieurs semaines, la population a pu laisser ses observations sur les orthographes recensés pour chaque lieudit, orthographe qui pouvait différer entre le cadastre, l'adresse postale, le panneau de signalisation...

Après discussion, la commission soumet au conseil municipal le tableau recensant les lieux dits de la commune et fixant leur orthographe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre et 15 voix pour)

**Valide** les orthographes des lieux dits tels que définis dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **N°03-01-2018 : Changement de nom d'un lieu-dit**

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'un particulier, faite à l'occasion de la consultation sur les orthographes des lieux dits, et portant sur la modification de la dénomination du lieudit Vallée de Melay où il réside.

En effet le lieudit Vallée de Melay existe uniquement sur le cadastre. L'adresse postale de résidence du demandeur varie entre « Maison Rouge » et « Bois de la Ballue ».  
Le pétitionnaire demande donc qu'un choix soit fait par le conseil municipal, en prenant en compte son avis qui se porte sur la dénomination « Bois de la Ballue »

M Bruno Giffard indique que le fait, pour le conseil municipal de se prononcer sur des demandes de ce type qui par nature obéissent à des intérêts particuliers et ce quelle que soit leurs motivations, entraîne un risque pour le conseil municipal : celui de se trouver engagé dans de possibles querelles entre particuliers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions et 14 voix pour)

**Fixer** le nom de « Bois de la Ballue » comme nom du lieudit de la parcelle C 1814

**Autoriser** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°04-01-2018 : Création d'un lieudit**

Monsieur le Maire présente la demande d'un particulier faite à l'occasion de la consultation sur les orthographes des lieux dits, et portant sur la création d'un lieudit pour son habitation (parcelles section B n°1141 et 1142).

L'adresse du demandeur est actuellement « La Mardelle » et il souhaiterait que celle-ci devienne « La Maison Blanche »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (13 voix contre, 1 abstention et 3 voix pour) :

**Décide** de refuser la création d'un lieudit supplémentaire pour les parcelles section B n°1141 et 1142

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°05-01-2018 : Modification des commissions communales**

Monsieur le Maire fait part au conseil de plusieurs demandes émanant de différents conseillers souhaitant intégrer des commissions municipales.

Monsieur le Maire propose donc de modifier les commissions communales en intégrant dans celles-ci les conseillers qui le souhaitent.

Par ailleurs, monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de M Isambard et M Peucet du Syndicat Mixte du Couesnon Aval.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Modifie** la composition des commissions communales comme suit :

- Commission MAPA : Nathalie Bondiguel intègre la commission
- Commission Chemin : Rémy Goron intègre la commission
- Commission Accessibilité : Albert Isambard intègre la commission
- Commission Vie Associative : Rémy Goron et Auguste Peucet intègrent la commission ; Bruno Giffard quitte la commission
- Commission Numérotation des Hameaux : Albert Isambard intègre la commission

**Nomme** représentant de la commune au Syndicat Mixte du Couesnon Aval Bruno Giffard en qualité de titulaire et Elodie Sachet en qualité de suppléante suite à la démission des représentants nommés précédemment.

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

### **N°06-01-2018 : Autorisation de signature - Bail Orange**

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de l'opérateur téléphonique Orange d'installer sur un terrain communal une nouvelle antenne relais.

L'antenne relais serait située sur un terrain communal qui fera l'objet d'un bail fixant les règles d'occupation du domaine public.

Monsieur le Maire présente le bail et en rappelle les grandes lignes : le bail est conclu pour une durée de 12 ans renouvelable par période de 6 ans, sur une surface de 45m<sup>2</sup> qui accueillera l'antenne ainsi que les équipements techniques nécessaires. Aucun aménagement de la part de la commune n'est nécessaire et l'aire sera fermée au public.

Le montant du loyer annuel est fixé à 2500€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix pour et 2 abstentions)

**Autorise** monsieur le Maire à signer le bail présenté ainsi que tout document relatif à cette affaire

### **N°07-01-2018 : Vente d'un garage communal**

Monsieur le Maire fait part de l'intérêt de Mme Marquet Marion, résidant au 12 rue de l'église, pour acquérir le garage cadastré section AB n°709.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

**Autorise** monsieur le Maire à vendre le garage cadastré section AB n°709 d'une superficie de 39m<sup>2</sup> au profit de Mme Marquet Marion

**Fixe** le prix de vente à 3500€

**Mandate** l'étude notariale de Bazouges pour la réalisation de l'acte

**Autorise** monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Le Maire

P.HERVÉ

N° d'ordre des délibérations : 01/01/2087 – 02/11/2018 – 03/01/2018 – 04/01/2018 – 05/01/2018 – 06/01/2018 – 07/01/2018

HERVÉ Pascal, Maire		CHERBONNEL Ludovic	
BERTAUX Delphine, 1 <sup>ère</sup> Adjointe		JOUAUX Laëtitia	
ISAMBARD Albert, 2 <sup>ème</sup> Adjoint		BONDIGUEL Nathalie	
SACHET Elodie, 3 <sup>ème</sup> Adjointe		BRIAND Henri,	
NOBILET Bertrand	<i>Excusé, donne pouvoir à N.BONDIGUEL</i>	SIMONOT Sophie	<i>Excusée</i>
LEMONNIER Jacqueline		MARION-HALLAIS Edith	<i>Excusée</i>
GORON Rémy,		LEMONNIER Marie-Hélène	
PEUCET Auguste,		MOREL Delphine	
GIFFARD Bruno		SAINT MLEUX Xavier	
BOBON Christèle			